

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-109**

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'OCCUPATION À DES FINS DE DÉBIT DE BOISSON COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE DE CENTRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR UN BÂTIMENT COMMERCIAL SIS AU 7515, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST- DISTRICT DE RIVIÈRE-DES- PRAIRIES

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA17 3003 076 a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mars 2017, le premier projet de résolution numéro PP-109, lequel porte le titre ci-dessus mentionné et abrégé.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique **le jeudi 30 mars 2017 à compter de 18 h 30** à la **Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).**

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à permettre l'occupation d'une partie l'immeuble situé au 7515, boulevard Henri-Bourassa, en débit de boisson complémentaire à l'exercice de l'usage de «Centre d'activité physique».

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 547. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 546, 548, 549 et 552, ainsi que les zones contiguës suivantes I-205 et I-206 situées dans l'arrondissement d'Anjou, telles qu'identifiées au plan ci-dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, ainsi qu'à la mairie de l'arrondissement d'Anjou située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine durant ses heures d'ouverture.

Montréal, le 21 mars 2017.

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Alain Roy, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat